

Stade phénologique des cultures de lavande et lavandin : repos végétatif

EN BREF

Cécidomyie : Poursuite du vol de cécidomyie en zones précoces.
Début de captures de cécidomyies en zones médianes et tardives.
Surveillez les parcelles atteintes l'an dernier !

Cécidomyie de la lavande et du lavandin

Présentation du ravageur

Resselia lavandulae (ou cécidomyie de la lavande et du lavandin) est inféodé aux lavanderaies. L'adulte, de forme ailée, émerge du sol en hiver. Il s'apparente à un petit moucheron de 2 mm de long.



Cécidomyie adulte (janvier à avril)



Cécidomyie asticots (février à mai)



Symptômes de cécidomyie

Les femelles se reproduisent et pondent sous l'écorce des rameaux dans les heures suivant leur émergence.

Les œufs se développent en **asticots** blancs, puis **orangés** vifs de 3 mm de long. Ils s'alimentent en piquant les rameaux des plants, au niveau du collet.

En mai-juin, ils se laissent tomber au sol et s'y enfouissent pour se transformer en pupes.

Les adultes ne sortiront que l'hiver suivant, de mi-janvier à avril, selon les zones de productions et la météorologie.

Symptômes

Les **asticots, visibles sous l'écorce**, piquent la base des rameaux des plants, au niveau du collet. Les tissus se nécrosent alors sous l'effet des ponctions de sève répétées (**aspect noir**). Les asticots provoquent le **dessèchement total d'un rameau** de la plante. En cas de très fortes infestations, la majorité des plantes sont touchées. Les dégâts de cécidomyie se cumulent d'année en année.

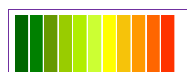
Outils d'aide à la décision

Un **réseau de piégeage** a été mis en place afin de déterminer la date d'émergence des adultes.

METHODE : Installation de **pièges sur des plants symptomatiques** permettant de **capturer les adultes** à leur sortie de terre. Ces pièges sont constitués de fûts opaques percés de deux tubes de plexiglas. Les adultes émergents sont attirés par la lumière et piégés dans les tubes. **2 relevés sont effectués par semaine**. Notons que la couleur sombre des pièges augmente la température de ce micro-environnement et tend à accélérer la sortie des adultes.

Les données sont actuellement collectées à partir de **21 parcelles**, par différentes structures techniques, couvrant ainsi **l'ensemble de la zone de production** (04, 84 et 26) : CRIEPPAM (2 sites), ITEIPMAI (1 site), CA 04 (1 site), CA 84 (3 sites), CA 26 (1 site), SCAN Vignolis (3 sites), Valsoleil (2 sites), Naturapro (1 site), SCA3P (3 sites) et un autocontrôle par un producteur.

Etat des observations / analyse de risque



Risque élevé

Le vol a débuté en zones intermédiaires et tardives (> 750 m), et se poursuit en zones précoces..

	Commune	Date début de vol	Cumul effectifs piégés (au 08/02/2018)
ZONE PRECOCE	Valensole	15/01/2018	3
	Puimoisson	22/01/2018	5
	Saint Jurs	22/01/2018	16
	Montagnac	22/01/2018	46
	Riez	22/01/2018	9
	Mirabel aux baronnies	22/01/2018	7
	Saint Restitut	23/01/2018	8
ZONE MEDIANE ET TARDIVE	Sault 1	19/01/2018	1
	Sault 2	25/01/2018	2
	Redortiers	25/01/2018	4
	Saint Etienne les orgues	28/01/2018	4
	La Rochegiron	31/01/2018	3
	Le Poët Sigillat	05/02/2018	2
	Besignan	05/02/2018	1
	Die	05/02/2018	3

Après les conditions météorologiques clémentes du mois de janvier, le vol se poursuit malgré la baisse des températures.

Mesures prophylactiques

Arracher des parcelles très contaminées.

Eviter les blessures de plantes lors des binages (exemple : usage cadre passe-culture)

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

CRIEPPAM, ITEIPMAI, CA 84, CA 26, CA 04, SCAN Vignolis, Valsoleil, Naturapro et SCA3P.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

CRIEPPAM, ITEIPMAI, CA 84, CA 26, CA 04 et SCA3P.

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire. Elle ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.